



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



# ÉDITO

Olivier SUZANNE  
Directeur de la Caf de l'Aube

Fidèles à notre mission de service public, en 2025, nous avons poursuivi notre action en faveur des familles aubois, en facilitant l'accès aux droits, en renforçant notre présence auprès des partenaires du territoire et en soutenant les structures qui accompagnent nos publics.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs temps.

A destination de nos publics, la Caf de l'Aube est partie prenante dans la mise en place du Service public de la petite enfance, sur notre territoire, levier essentiel pour soutenir les parents et développer l'accueil des tout-petits.

Nous avons également renforcé notre engagement auprès des personnes victimes de violences conjugales, en s'appuyant sur nos dispositifs d'accompagnement et de protection qu'ils soient propres ou partenariaux.

Concernant le versement des prestations par la Caf, trois chantiers majeurs méritent d'être soulignés en 2025 :

- La consolidation de la réforme de la solidarité à la source, expérimentée dès l'automne 2025 dans l'Aube ;
- L'accompagnement de la réforme pour le Plein Emploi et ses impacts pour les demandeurs et bénéficiaires de RSA ;
- Le déploiement de la réforme du CMG emploi direct et résidence alternée.

En interne, l'année fut marquée par la prise de fonction de Laurence PEROL en tant que Directrice Adjointe. La mise en œuvre de la nouvelle classification des postes élaborée au niveau du régime général, a constitué une étape dans la reconnaissance des compétences de chacun et donner davantage de lisibilité à nos métiers. Puis, nous avons poursuivi le déploiement de notre projet d'entreprise, fil conducteur de nos actions qui vise à structurer notre fonctionnement, à apporter de la nouveauté dans la vie interne de l'entreprise et à adapter notre offre de service aux besoins du territoire.

L'année 2026 s'annonce déjà riche en défis. L'un des premiers temps forts sera le renouvellement de notre conseil d'administration.

Enfin, je tiens à remercier très sincèrement, collectivement et individuellement, l'ensemble des cadres et agents de la Caf de l'Aube pour leur engagement, leur professionnalisme et leur sens du service public.



# SOMMAIRE

<b>Nos missions</b>	<b>p. 6</b>
<b>Les temps forts 2025</b>	<b>p. 8</b>
<b>Nos chiffres clés</b>	<b>p. 10</b>
<b>Nos modes de contact</b>	<b>p. 11</b>
<b>Nos engagements de service</b>	<b>p. 12</b>
<b>Portrait de nos allocataires</b>	<b>p. 14</b>
<b>La Caf connectée</b>	<b>p. 16</b>
<b>Notre soutien financier</b>	
- Les prestations légales	p. 18
- Les aides d'action sociale	p. 19
<b>La Caf, acteur important des politiques familiales et sociales</b>	
- Développer l'offre d'accueil des enfants	p. 20
- Accompagner les loisirs, les vacances et les apprentissages	p. 21
- Le travail social	p. 22
- Le logement non-décent	p. 24
<b>Le juste droit</b>	<b>p. 25</b>
<b>Des chantiers spécifiques</b>	<b>p. 26</b>
<b>Gouvernance</b>	
- L'équipe de Direction	p. 34
- Le Conseil d'Administration	p. 35
- Les commissions	p. 36
<b>Annexes</b>	<b>p. 38</b>



# NOS MISSIONS



## La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube

est le représentant de la branche Famille de la Sécurité Sociale sur le département auboisi. La branche famille est pilotée par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). C'est un réseau constitué de 101 Caf réparties sur le territoire français.

### Notre vocation

La Caf de l'Aube est un organisme de droit privé assurant une mission de service public.

Elle accompagne les familles auboises et les personnes les plus vulnérables dans leurs événements de vie, par le versement des prestations légales et en soutenant le développement social territorial, au travers de son fonds d'action sociale.

**Les prestations légales familiales** sont des aides financières versées aux familles liées notamment à la famille, au logement, à la précarité et au handicap.

**Le développement social territorial** s'adresse à l'ensemble des familles. Cette aide peut prendre différentes formes : participation au financement d'équipements et de services, accompagnement des familles par des travailleurs sociaux, aide financière pour des projets familiaux.



### Rôle de versement

Pour assurer le paiement à bon droit et améliorer la qualité de service à nos allocataires. Notre rôle est de permettre l'accès aux droits et aux services tout en menant une politique de contrôle et de lutte contre la fraude pour un paiement juste, rapide et régulier des droits.



### Rôle de développement

Pour développer une offre de services adaptée aux besoins de son territoire (places de crèches, réseaux d'associations autour de la parentalité, etc...) et favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande.

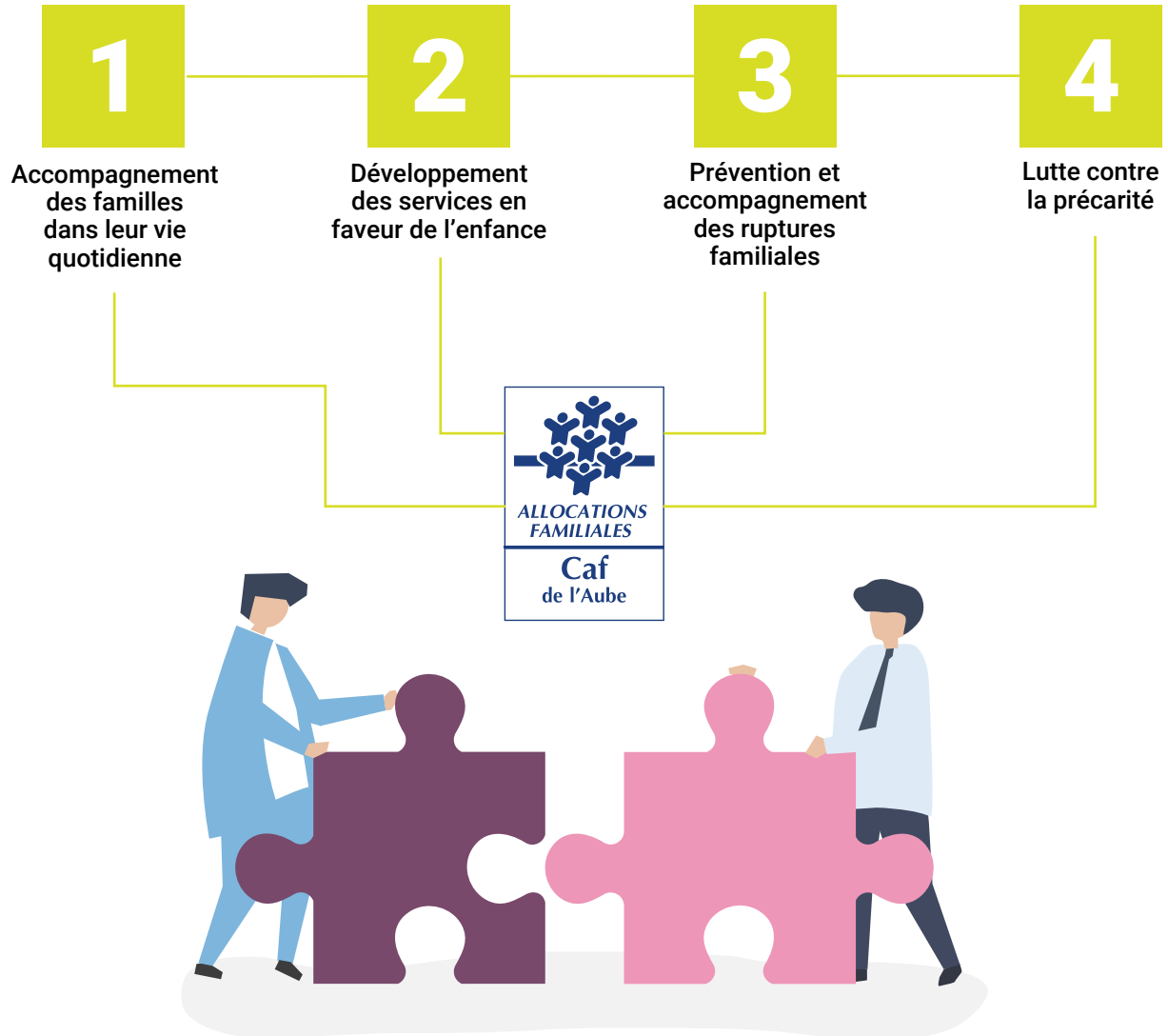


### Rôle d'accompagnement

Pour accompagner les familles en cas de difficulté le plus en amont possible (avec plus de **465 rendez-vous des droits en 2025**), durant lesquels un point complet est fait sur la situation de la personne et un plan d'accompagnement proposé.

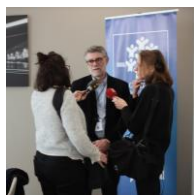
## Un rôle d'acteur économique majeur sur le territoire

La Caf de l'Aube joue un rôle essentiel dans le dispositif de protection sociale du département auboisi.



# LES TEMPS FORTS

de l'année 2025



**13 février**

L'association des journalistes de l'information sociale s'est déplacée à la Caf de l'Aube afin de mieux comprendre les enjeux de la solidarité à la source et de son expérimentation avant la généralisation.

**19 mai**

Durant une semaine, les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) du département ouvrent leurs portes au public pour faire connaître leur structure. Lors de ces portes-ouvertes, la Caf de l'Aube a réalisé une vidéo pour promouvoir ces lieux.



**24 juin**

Moment incontournable de la vie interne de l'entreprise : l'assemblée générale. En 2025, elle s'est tenue au Domaine de la Forêt d'Orient.



**03 février**

Arrivée de la nouvelle Directrice adjointe Mme Laurence PEROL.



**28 mars**

La Caf de l'Aube organise avec la Préfecture, la MSA, l'Association des Maires de France et la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations un webinaire à destination des élus du territoire pour présenter le Service Public de la petite enfance.



**21 mai**

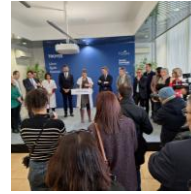
La Pôle enfance-jeunesse de Marigny-le-Châtel est inauguré en présence des élus locaux et de la Caf de l'Aube.





### 01 octobre

A l'occasion d'Octobre Rose, la Caf de l'Aube s'est associée à cette cause en proposant différentes animations aux salariés. Un chèque de 1543,80€ a été remis à la Ligue contre le cancer grâce aux dons des salariés et de la Direction.



### 28 novembre

La Caf de l'Aube et les forces en présence ont participé à l'inauguration de la Maison des femmes de l'Aube. Un lieu d'accueil, d'écoute et de soutien pour les femmes victimes de violences conjugales.

### 21 octobre

Laury DUCOMBS, nouveau directeur du réseau des Caf s'est présenté aux équipes auboises et a pu échanger avec elle sur la mise en place de la solidarité à la source.



### 27 novembre

Comme chaque année, le service d'action sociale de la Caf de l'Aube organise une journée de lancement officiel des appels à projet parentalité. L'occasion de rassembler les partenaires concernés et de répondre à leurs questions.



### 10 décembre

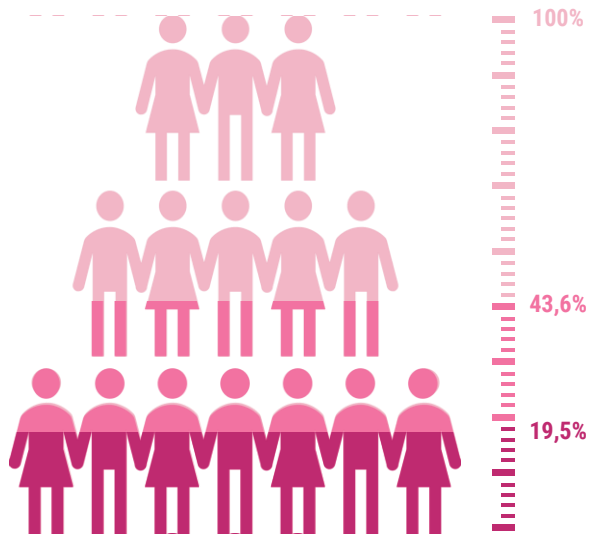
Pour la première fois, la Caf de l'Aube a fait appel à un prestataire pour réaliser une vidéo de présentation. Les salariés, les administrateurs et quelques partenaires ont participé aux différents tournages. Une véritable fierté pour les équipes : la vidéo est la concrétisation de près d'un an de travail.

### 03 octobre

Le département présente la 3<sup>ème</sup> journée départementale des 1000 premiers jours de l'enfant à laquelle la Caf de l'Aube est associée.

# NOS CHIFFRES CLÉS

de l'année 2025



**311 076**

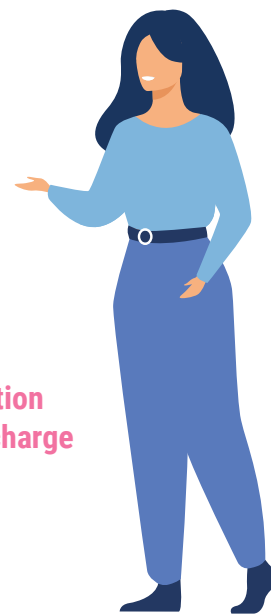
habitants dans le  
département de l'Aube\*

**135 680**

personnes couvertes  
par au moins une prestation  
dont 54 661 enfants à charge

**60 770**

foyers allocataires



**422 millions d'euros**

de prestations légales versées

**25,4 millions d'euros**

de dépenses d'action sociale

**10,7 millions d'euros**

de dépenses en gestion administrative



**22**

administrateurs  
titulaires au conseil  
d'administration



**141**

salariés  
à la Caf de l'Aube

# NOS MODES DE CONTACT



-  **Caf de l'Aube**  
Rendez-vous  
Point Numérique  
Accueil social
-  **Permanences Caf**  
Sur rendez-vous
-  **Point numérique**  
en libre-service
-  **Structures et bus**  
**France services**
-  **Zone d'itinérance**  
des bus France Services



**698 226**

courriers reçus



**73 094**

connexions à « Mon Compte »  
sur Caf.fr ou l'application mobile



**96 218**

appels téléphoniques  
reçus et traités\*

*\*effectués par la Caf du Bas-Rhin  
pour notre compte*



**7 126**

rendez-vous téléphoniques  
effectués



**28 405**

e-mails reçus



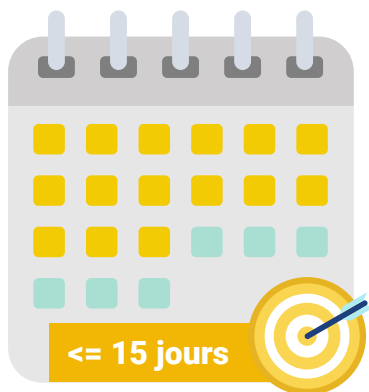
**55 397**

personnes reçues à l'accueil  
du siège de la Caf de l'Aube

# NOS ENGAGEMENTS DE SERVICE

de l'année 2025

Délai de démarche  
des prestations légales  
en jours



Résultat Caf de l'Aube :

**13,2 jours**

Délai de démarche  
des minima sociaux  
en jours



Résultat Caf de l'Aube :

**13,2 jours**

Stock de pièces à traiter  
en jours  
(moyenne mensuelle)

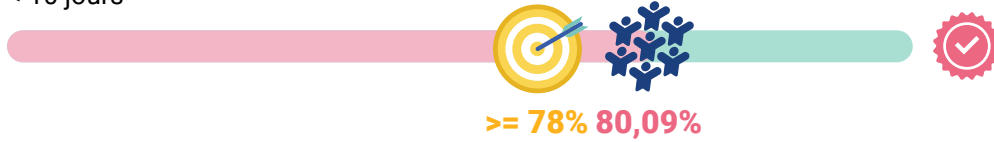


Résultat Caf de l'Aube :

**3,76 jours**

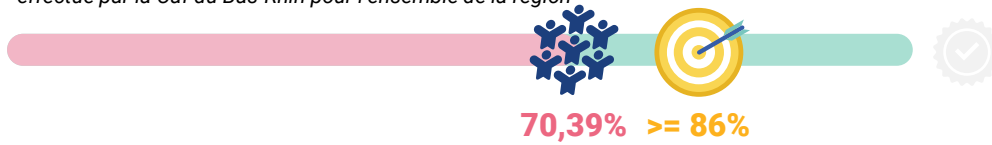


**Taux de réclamations traitées**  
< 10 jours



**Taux d'appels traités**

*\*effectué par la Caf du Bas-Rhin pour l'ensemble de la région*



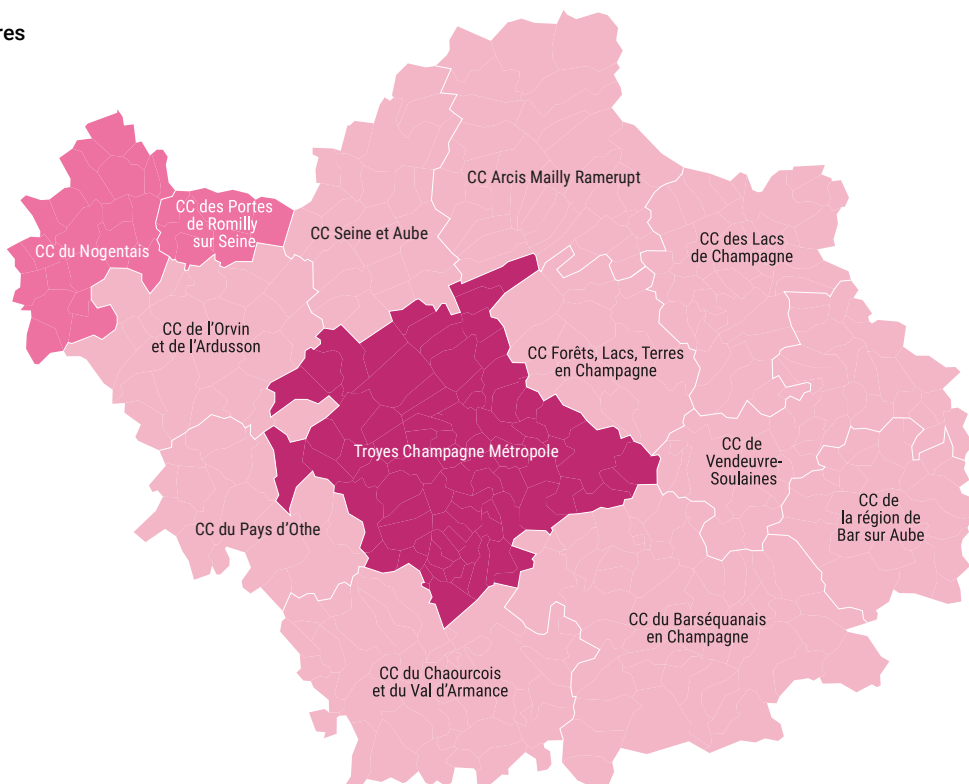
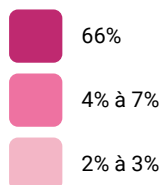
**Taux de propositions de rendez-vous à l'accueil**  
dans les 7 jours



# PORTRAIT DE NOS ALLOCATAIRES

## Répartition des allocataires sur le département

Pourcentage d'allocataires sur le territoire



**60 770**  
foyers allocataires

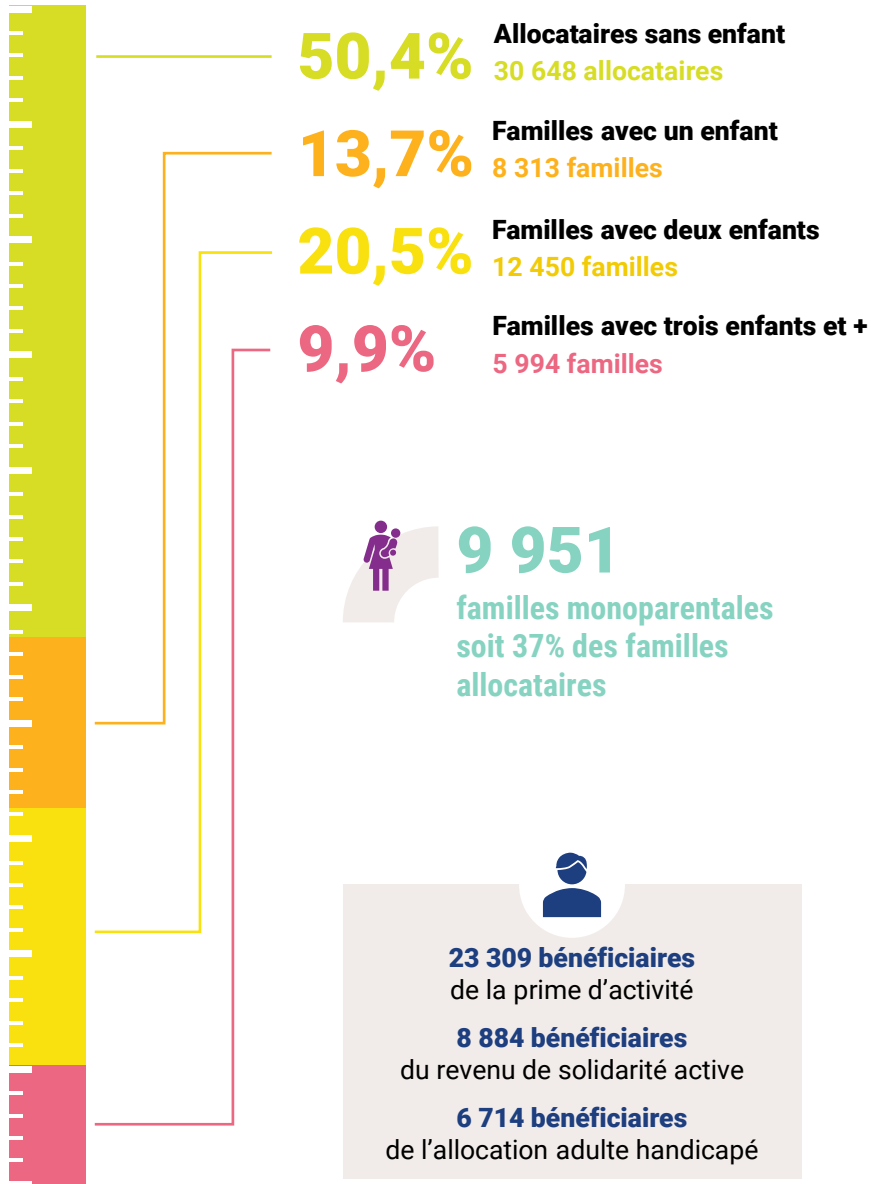


**135 680**  
personnes couvertes

A noter, la ville de Troyes compte à elle seule près d'un tiers des allocataires du département de l'Aube, soit **18 877 foyers allocataires**.

Les personnes couvertes par une prestation sont les allocataires, leur conjoint ou concubin et les enfants et autres personnes qu'ils peuvent avoir à charge.

## Répartition des allocataires selon la situation familiale



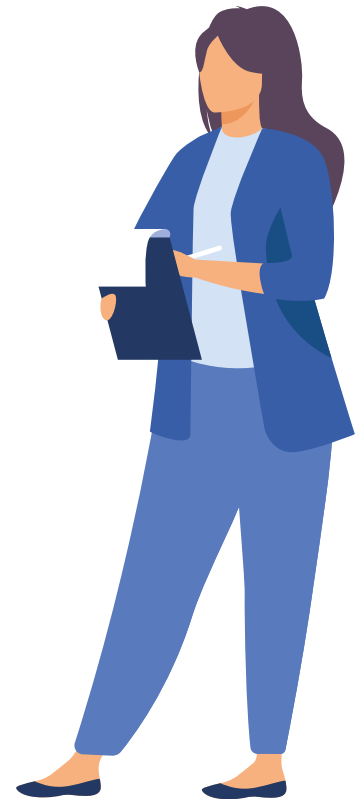
**9 951**  
familles monoparentales  
soit 37% des familles  
allocataires



**23 309 bénéficiaires**  
de la prime d'activité

**8 884 bénéficiaires**  
du revenu de solidarité active

**6 714 bénéficiaires**  
de l'allocation adulte handicapé



## LA CAF CONNECTÉE

Suivre son dossier, demander une prestation, envoyer ses pièces justificatives... Les usages des outils numériques se développent, facilitant la vie des 60 770 foyers allocataires de l'Aube.

Sur le site internet « [caf.fr](http://caf.fr) »

# 60 246

utilisateurs authentifiés

Les principales rubriques consultées

Tableau de bord

## 729 222

visites

Mes paiements/droits

## 452 685

visites

Mes courriers/courriels

## 216 520

visites



**50,4% des personnes**  
consultent le site internet « [caf.fr](http://caf.fr) »  
sur un smartphone  
(hors application mobile)





Sur l'application mobile « Caf – Mon compte »

**42 686**

utilisateurs authentifiés

Les principales rubriques consultées

Tableau de bord

**2 126 941**

visites

Mes  
paiements/droits

**1 528 394**

visites

Mes  
courriers/courriels

**425 262**

visites








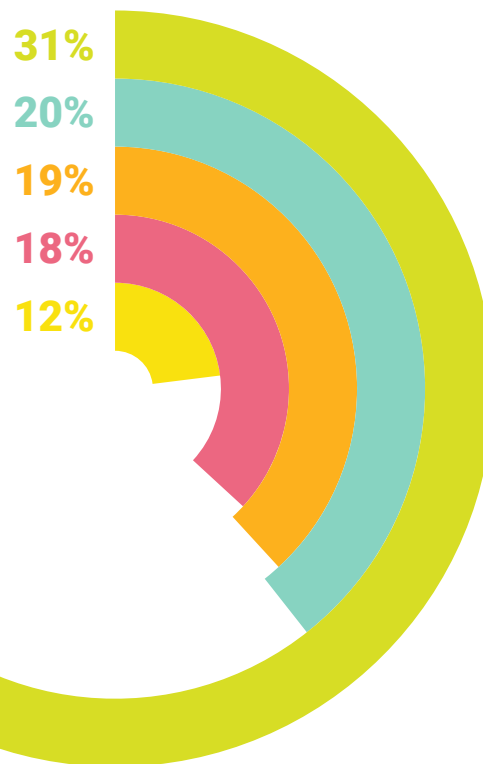
**L'application pour smartphone « Caf – Mon compte »**  
est disponible gratuitement sur l'AppStore et sur Google Play.

Il est désormais possible de se connecter avec ses identifiants  
Caf ou via le système d'identification « France Connect ».

# NOTRE SOUTIEN FINANCIER

## Les prestations légales

-  **Précarité et isolement**  
(Soutien familial, RSA, Prime d'activité, ...)
-  **Prestations familiales d'entretien**  
(Allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, ...)
-  **Handicap**  
(présence parentale, éducation de l'enfant handicapé, ...)
-  **Logement**  
(aide personnalisée au logement, prime de déménagement, ...)
-  **Accueil du jeune enfant**  
(Complément mode de garde, prime naissance ou adoption, ...)



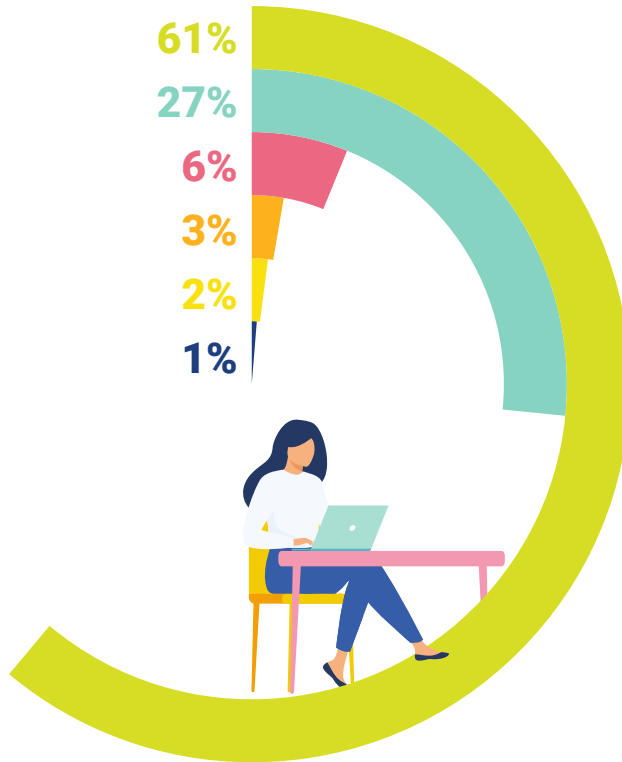
### 422 M€

versés en 2025 au titre  
des prestations légales

Prestation	Total
Précarité et isolement	132 M€
Prestations d'entretien	83,1 M€
Handicap	80,6 M€
Logement	77,7 M€
Accueil du jeune enfant	48,6 M€

*Le détail des montants  
versés et le total des  
bénéficiaires par  
prestation est à retrouver  
à la fin du document.*

## Les aides d'action sociale



**25,4 M€**  
versés en 2025 au titre  
de l'action sociale



Fonction	Total
Accueil du jeune enfant	15,5 M€
Temps libre des enfants, des jeunes et des familles	6,75 M€
Animation et vie sociale	1,56 M€
Parentalité	688 078 €
Accompagnement social des familles et de leurs enfants	522 226 €
Logement et habitat	323 069 €
Divers	25 000 €



**Une partie de ces montants est directement versée aux partenaires** qui peuvent être des structures (crèches, relais petite enfance, accueils de loisirs, ...), des associations conventionnées avec la Caf ou des professionnels du domaine de l'action sociale (technicien de l'intervention sociale et familiale, auxiliaire de vie, ...).

# LA CAF, ACTEUR IMPORTANT DES POLITIQUES FAMILIALES ET SOCIALES

Développer l'offre d'accueil des enfants



**40 primes d'installations  
d'assistants maternels attribuées**  
pour un montant total de 48 000€



**37**

établissements d'accueil  
du jeune enfant (PSU)



**16**

maisons d'assistants maternels



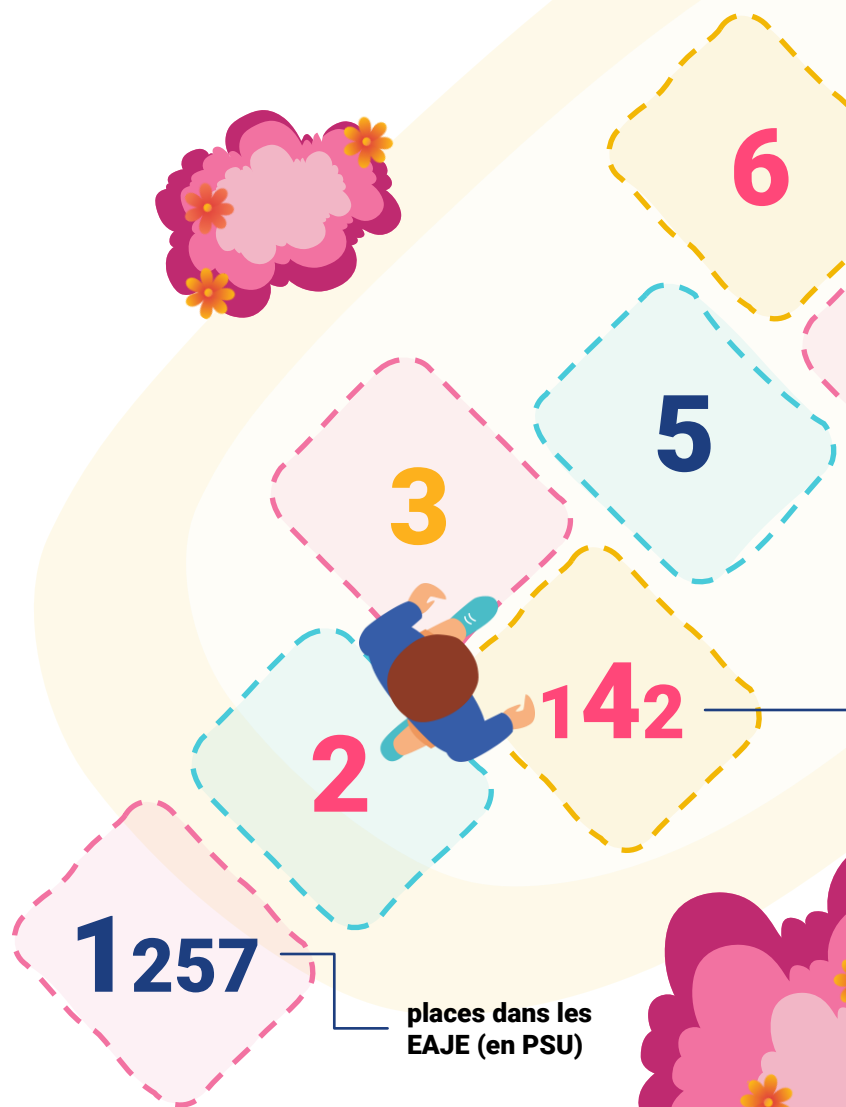
**14**

relais petite enfance



**12**

micro-crèches PAJE





Accompagner les loisirs,  
les vacances  
et les apprentissages



**73** accueils de  
loisirs extra-scolaires

**72** accueils de  
loisirs périscolaires

**8** accueils  
adolescents



**457 familles** sont parties dans un centre de vacances  
pour un budget de 148 460 €

dont **301 familles** ont bénéficié de l'aide au transport  
pour un budget de 51 819 €

**681 enfants** sont partis dans un centre de vacances  
pour un budget de 88 777 €

# LA CAF, ACTEUR IMPORTANT DES POLITIQUES FAMILIALES ET SOCIALES

Le travail social



## FOCUS

Les travailleurs sociaux de la Caf accompagnent les allocataires sur un champ d'intervention très précis, défini par la Caisse Nationale.

Les champs d'intervention couverts sont :

- la séparation,
- le décès (conjoint, enfant),
- l'impayé de loyer,
- le mono-parent âgé entre 25 et 34 ans



**1 033**

interventions sociales  
auprès de 679  
nouveaux allocataires

**71%**

de taux  
d'accompagnement

**29%**

de taux de réponse  
aux offres de service



### Bon à savoir

À chaque fois que la Caf a connaissance d'un événement fragilisant dans la vie d'un allocataire en lien avec ces champs d'intervention, le travailleur social contacte l'allocataire pour proposer un rendez-vous qui pourra déboucher sur un accompagnement d'une durée maximale de 6 mois.



## Soutenir les jeunes dans leur accès à l'autonomie

Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes. Le dispositif des **Promeneurs du Net (PDN)** permet aux acteurs de terrain de développer une présence éducative numérique dans le prolongement de l'accompagnement proposé au quotidien pour favoriser l'écoute, l'autonomie, l'apprentissage de l'esprit critique, etc. mais aussi les faire revenir dans les structures existantes. Le réseau des PDN auboisis compte **19 promeneurs, dont 4 à destination des parents sur les questions relatives à la parentalité.**

La Caf propose également une nouvelle aide au fonctionnement destinée aux acteurs de la jeunesse : la **prestation de service (PS) « Jeunes »**. Ce financement a pour objectif de soutenir les structures jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans en finançant des postes d'animateurs qualifiés à hauteur de 50 %. **En 2025, notre caisse a financé 8 PS Jeunes.**



**124 aides**  
BAFA locales  
**soit**  
**31 119 euros**

**97 aides**  
BAFA nationales  
**soit**  
**19 400 euros**

## Soutenir les politiques du logement

Des aides, sous conditions de ressources, sont versées aux personnes qui payent un loyer ou remboursent un prêt d'accession à la propriété :

- aide personnalisée au logement (Apl),
- allocation de logement familiale (Alf),
- allocation de logement sociale (Als),
- aide au logement étudiant (Ale).

La Caf propose par ailleurs un accompagnement social en cas d'impayés de loyer ou de logement indécents et des aides à l'équipement pour les foyers les plus modestes.



**261 prêts**  
équipements ménagers/mobiliers  
**soit 198 632 euros**  
au titre de l'action sociale

# LA CAF, ACTEUR IMPORTANT DES POLITIQUES FAMILIALES ET SOCIALES

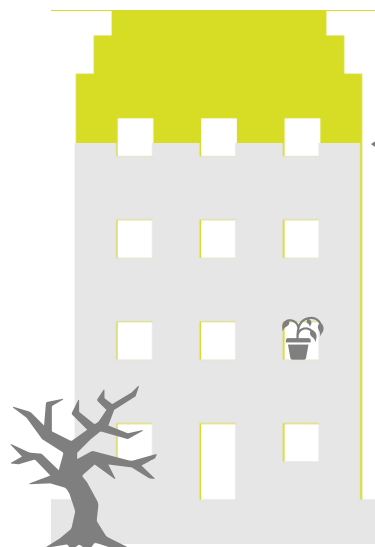
## Le logement non décent

La Caf est attentive à la qualité des logements qui contribue à faciliter la vie et le bien-être de nos allocataires.

Les aides au logement sont versées par la Caf aux locataires ou aux propriétaires bailleurs (tiers payant) sous réserve que le logement réponde aux caractéristiques de la décence.

La Caf peut faire vérifier sur place si un logement satisfait aux caractéristiques de la décence.

L'objectif de ces actions est la réalisation des travaux dans des délais raisonnables et le maintien des familles dans un logement de qualité.



En 2025,  
**75%**  
des 76 logements  
visités ont été  
qualifiés de  
non-décents



**57**

consignations  
de l'allocation  
logement



**5 mois**

durée moyenne  
de consignation



**FOCUS**

La Caf de l'Aube développe des actions partenariales avec l'Association Départementale information Logement de l'Aube et le PACT (Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat) qui permettent de vérifier les caractéristiques de décence du logement.

# LE JUSTE DROIT

Prévenir et lutter contre la fraude

## C'est quoi ?

Une fraude est un acte malhonnête fait dans l'intention de tromper la Caf et de toucher des prestations non dues

## Pourquoi ?

Lutter contre la fraude pour s'assurer du paiement du juste droit.

## Comment ?

Contrôler la bonne utilisation de l'argent public par des contrôles automatisés, sur pièces ou sur place.



### Pour tout savoir sur la fraude

La Caf décrypte pour vous la fraude en 2 minutes



**3 904**

contrôles sur pièces

**322**

contrôles sur place

ont permis  
entre autres,  
d'identifier

**3 063 949 €**

de fraudes

- soit **261 dossiers**
- soit **0,73% des prestations** versées
- **11 739 €** de préjudice moyen
- **755 €** de pénalité en moyenne



## CONTRÔLES

de structures partenaires  
d'action sociale

- 20 **contrôles**
- 55% de **rappels**
- 40% **d'indus**
- 5% de juste droit

Soit un total de

**76 094 €**

de régularisation  
(rappels et indus confondus)

*M.*

# DES CHANTIERS SPÉCIFIQUES

menés dans l'année

## CMG emploi direct et résidence alternée

En 2025, le complément libre Choix Mode de Garde emploi direct (emploi d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile) a fait l'objet d'une réforme importante sur 3 points distincts, en 2 étapes.

### Etape 1 : septembre 2025 : 2 changements

#### *Refonte du calcul du droit dite linéarisation*

L'emploi d'un assistant maternel ou un salarié de garde à domicile pouvait représenter un défi pour de nombreuses familles. Pour leur permettre de financer l'accueil de leur enfant par ces professionnels, le mode de calcul du CMG a évolué le 1er septembre 2025.

Des critères plus précis seront pris en compte pour déterminer le montant de l'aide financière correspondant à la situation réelle du foyer :

- Les ressources mensuelles de la famille,
- Le nombre d'enfants à charge,
- Le coût horaire de la garde choisie,
- Le nombre d'heures de garde par mois.

Par ailleurs,

- Il n'y a plus de limite pour le montant de du CMG : chaque heure d'accueil est prise en compte dans son calcul et est en partie financée ;

- Le mode de calcul est désormais le même quel que soit l'âge de l'enfant : la distinction entre les enfants de moins de 3 ans et ceux âgés de 3 à 6 ans est supprimée ;
- L'obligation d'un minimum de 15 % du coût de la garde restant à charge de la famille est supprimée.

Cette évolution concerne à la fois les nouvelles demandes de CMG mais également les familles qui en bénéficiaient déjà auparavant.

Selon la situation de la famille, elle a pu conduire à une augmentation ou une diminution du droit. Dans le cas où la réforme a conduit à une diminution du montant versé, un complément transitoire a été mis en place et est versé sans démarche supplémentaire, sous certaines conditions (ressources et recours suffisant). Il vise à atténuer une baisse du CMG pour les familles déjà bénéficiaires avant la réforme.

#### *Extension du bénéfice de la prestation jusqu'aux 12 ans de l'enfant pour les familles monoparentales*

Le CMG emploi direct est désormais versé plus longtemps pour les familles monoparentales. En effet, lorsque le parent élève seul ses enfants, il a parfois besoin d'un accueil pendant les temps extra-scolaires : après l'école, le mercredi ou pendant les vacances scolaires.

C'est ainsi que le CMG permet de financer l'accueil des enfants jusqu'à leurs 12 ans, dans les mêmes conditions que pour les enfants de moins de 6 ans.

## **Etape 2 : Décembre 2025 : possibilité d'un CMG par parent en cas de résidence alternée**

La réforme vise à promouvoir l'égalité des droits entre les parents et à répondre de manière plus équitable aux besoins des familles dont les enfants se trouvent en situation de résidence alternée.

Ces dispositions s'adressent aux familles ayant un ou plusieurs enfants à charge de moins de 6 ans (ou 12 ans pour les familles monoparentales) en résidence alternée, sous condition de bénéficier du partage des allocations familiales.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2025, l'allocataire qui en fait la demande peut prétendre au versement du CMG emploi direct. Il ne s'agit pas d'un partage du CMG entre les deux parents. Chacun ouvre droit au CMG selon sa situation propre et son besoin réel d'heures de garde par mois. La formule de calcul est identique à celle de tout autre allocataire et le montant du droit versé à un parent est indépendant de celui versé à l'autre parent.



# DES CHANTIERS SPÉCIFIQUES

menés dans l'année

## Le versement du juste droit : une priorité

Les Caisses d'Allocations familiales (Caf) jouent un rôle essentiel dans la protection sociale en France.

Localement, la Caf de l'Aube accompagne plusieurs dizaines de milliers de bénéficiaires au quotidien, en versant des prestations qui agissent directement sur le niveau de vie : aides au logement, RSA, prestations familiales, prime d'activité, etc.

Dans ce contexte, la qualité de traitement – c'est à dire la fiabilité, la rapidité et l'équité du traitement des dossiers – constitue un enjeu stratégique majeur qui conditionne la confiance des usagers, l'efficacité des politiques publiques et la performance globale de l'organisme.

Or, les Caf font face à une réglementation dense et en constante évolution. Chaque réforme influence les conditions d'attribution, les barèmes, les modalités de calcul ou les contrôles associés.

Cette évolution permanente implique :

- des mises à jour régulières des référentiels (textes de loi, décrets, circulaires CNAF) ;
- une adaptation rapide des outils informatiques ;

- un besoin continu de formation des agents pour intégrer ces changements.

La complexité réside autant dans le volume des textes que dans leur articulation : une modification ponctuelle peut avoir des répercussions transversales sur plusieurs prestations.

Si la complexité législative n'est pas neutre pour les usagers, elle ne l'est pas non plus pour les équipes Caf puisqu'elle implique un risque d'erreur.

Dans ce contexte, la Caf de l'Aube travaille au quotidien à la formation continue de ses équipes afin de veiller à la bonne assimilation des nouveautés législatives. Des perfectionnements et formations sont régulièrement mis en œuvre pour garantir le juste paiement des prestations.





## La Caf de l'Aube co-finance la Maison des femmes de l'Aube

La Caf de l'aube est co-financeur de la Maison des Femmes pour un montant de 160 000€ sur 3 ans (2025-2026-2027) dans le cadre d'une convention pluriannuelle, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé, la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDTESPP) et le Centre municipal d'action sociale de Troyes.

Depuis son ouverture le 1er décembre 2025, la Maison des Femmes propose un accompagnement spécifique et global aussi bien médical, social, psychologique que judiciaire, en réunissant tous les acteurs (soignant, police, psychologue, travailleur social) sur un même site afin de coordonner la prise en charge des victimes.



Les objectifs sont de :

- Assurer une prise en charge spécifique à destination des femmes victimes de violences,
- Organiser la possibilité d'un dépôt de plainte pour faciliter les démarches des femmes victimes de violences,
- Contribuer à l'animation et au soutien des professionnels de santé du territoire notamment par la formation ou l'échange de pratique.

Par conséquent « La Maison des Femmes de l'Aube » offre aux femmes victimes de violence un accompagnement spécifique et global aussi bien médical, social, psychologique que judiciaire, de part un partenariat renforcé avec l'ensemble des acteurs œuvrant sur le territoire.



### **La Caf de l'Aube s'engage dans la lutte contre les violences conjugales.**

En 2025, l'aide aux victimes de violences conjugales a été versée à 139 personnes pour un montant global de 142 767 €.

Par ailleurs, la Caf participe à l'expérimentation du Pack Nouveau Départ annoncée fin 2022 par le Président de la République.

# DES CHANTIERS SPÉCIFIQUES

menés dans l'année

## Le Service Public de la Petite Enfance (SPPE)

Le Service public de la petite enfance vise à garantir à chaque famille une solution d'accueil de qualité pour son jeune enfant, à un prix raisonnable et comparable quel que soit le mode d'accueil.

Cette politique d'accueil du jeune enfant, initiée par le Président de la République en 2022, résulte de plusieurs constats : des inégalités d'accès à un mode d'accueil, une qualité d'accueil inégale et une pénurie de professionnels de la petite enfance. Pour faire face à cette situation, une concertation a été lancée en 2023, aboutissant à la refondation de la politique d'accueil du jeune enfant dont les principes d'action sont :

- Lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil ;
- Replacer le respect des besoins des jeunes enfants au cœur des objectifs, pratiques et contrôles de l'accueil du jeune enfant ;
- Attirer de nouveaux professionnels vers les métiers de la petite enfance ;
- Aller vers chaque parent et chaque enfant pour les accompagner vers un accueil réellement universel.

Les articles 17 et 18 de la Loi du 18 décembre 2023 pour le Plein emploi posent les bases du Service public de la petite enfance, en conférant aux communes, depuis le 1er janvier 2025, le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

Ces dernières se voient ainsi dotées de compétences obligatoires variables selon la taille, avec un socle de base commun à toutes les collectivités, et des spécificités selon la strate de la commune :

- Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs parents en matière de services, ainsi que des modes d'accueil proposés ;
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans, ainsi que les futurs parents ;
- Planifier les besoins de développer les modes d'accueil en fonction des besoins recueillis, et quels types d'accueil doivent être développés ;
- Soutenir la qualité des dispositifs existants.

A l'initiative de Monsieur le Préfet, différentes actions ont été mises en place :

Le 28 mars 2025 : un webinar « SPPE », à destination des collectivités, élaboré et animé par les services de la Préfecture de l'Aube et de la DDETSPP, du Département, de la Caf, de la MSA et de l'AMF a permis de faire un point de situation sur le déploiement du SPPE et de répondre aux questions des élus.

Le 19 mai 2025 : une visite sur le terrain à la demande du Préfet pour voir ce que le SPPE change pour les territoires et comment cela se traduit au bénéfice des professionnels et des parents. Cette visite a eu lieu sur la Communauté de communes du Pays d'Othe, territoire rural avec une dynamique forte, des services multiples .

Acteur de premier plan de la petite enfance, la Caf de l'Aube renforce son accompagnement des collectivités pour réussir le service public de la petite enfance à des enjeux forts :

- Un enjeu démographique afin de contribuer à la baisse de la natalité ;
- Un investissement pour l'avenir ;
- Un enjeu éducatif, familial et social en contribuant au développement de l'enfant, en luttant contre les inégalités sociales et de destin, en soutenant les parents dans leur rôle éducatif ;
- Un enjeu économique et territorial en contribuant à l'égalité femmes-hommes, en stimulant l'attractivité et le dynamisme économique du territoire, en développant des services pouvant impacter d'autres services à la population (classes ouvertes, offres de loisirs pour les enfants et les jeunes, équipements sportifs, etc.).

Pour cela, la Caf mobilise un réseau d'acteurs au service d'objectifs partagés et d'une stratégie concertée, notamment dans le cadre de la démarche convention territoriale globale et contribue à l'approfondissement de la connaissance du territoire par la mise à disposition de données clefs pour coconstruire un diagnostic et une stratégie.

Elle favorise l'accès au droit et à l'information des familles sur les services disponibles sur le territoire et finance les modes d'accueil (crèches, assistant maternel, garde à domicile) et les Relais petite enfance afin de soutenir et développer une offre d'accueil de qualité et accessible à toutes les familles.

Enfin, la Caf de l'Aube se mobilise des compétences en ingénierie pour accompagner de bout en bout un projet nouveau par l'intervention de ses chargés de conseil et de développement et des chargés de coopération sur les territoires signataires de la CTG.

## DES CHANTIERS SPÉCIFIQUES

menés dans l'année

### Une nouvelle classification pour la branche Famille de la Sécurité Sociale

La nouvelle classification des employés et cadres de la Caf, mise en œuvre en 2025 à la suite du protocole d'accord du 22 novembre 2024, vise à moderniser la hiérarchisation des emplois, revaloriser les salaires minimaux et dynamiser les parcours professionnels.

**137 salariés de la Caf de l'Aube ont bénéficié d'une évolution minimale de 3 points. Les acquis individuels et collectifs (niveau, statut, rémunération) ont été préservés.**

Un rehaussement global des coefficients de qualification et suppression des plafonds de verre ont été réalisés tout en intégrant des perspectives de carrières avec la création de niveaux supplémentaires et l'identification de métiers pères nationaux.

Dans l'ensemble, cette nouvelle classification représente une avancée favorable pour les salariés en favorisant mobilité et engagement.

Elle vise également à rendre plus attractif les métiers de la Caf de l'Aube tout en valorisant davantage les compétences, sécurise les parcours professionnels et améliore les perspectives d'évolution, tout en préservant les droits acquis.

Elle participe ainsi à la construction d'un cadre plus équitable et plus dynamique pour l'évolution professionnelle au sein de la Caf de l'Aube.





# GOVERNANCE

## L'équipe de Direction



### Olivier SUZANNE

Directeur de la Caf de l'Aube

Le Directeur dirige et représente la Caf, encadre le personnel, organise le travail des services, propose les budgets, engage les dépenses et signe le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog). Il supervise l'Administration générale et l'Action sociale.



**Laurence PEROL**  
Directrice adjointe

Son rôle est d'assister le Directeur et de le remplacer en cas d'empêchement dans le cadre d'une délégation générale. Elle supervise le service des prestations et la cellule pilotage.



**Jean-Pierre NOIRAULT**  
Directeur Comptable et financier

Il assure la Direction des finances et des contrôles. Dans ce cadre, il supervise les différents pôles\* liés à la comptabilité, le service informatique et le contrôle sur place auprès des allocataires.

*\*comptabilité/vérification,  
recouvrement unifié et  
contentieux*



**Laura GLOTON**  
Manager stratégique

Elle a en charge le pilotage des ressources humaines, du budget et la gestion du patrimoine.



**Amandine SEGUY**  
Attachée de Direction

L'attachée de Direction a en charge le secrétariat de direction et le service communication.



## Séraphin DONI

Président de la Caf de l'Aube

**Yannick LEQUEUX**  
1<sup>er</sup> Vice-président

**Magalie VAN DER SLEEN**  
2<sup>ème</sup> Vice-présidente

**Silvio GRIGNOLO**  
3<sup>ème</sup> Vice-président

### Représentants des organisations syndicales de salariés

**CFDT** : Marine BOULACHIN, Jean-Marie BLIN | *Véronique LECORCHE, Lakhdar BRAHMI*  
**CFE-CGC** : Patrick VANARET | *Michel GORMAND*  
**CFTC** : Yannick LEQUEUX | *Séverine CHARLES*  
**CGT** : Marc SCHREINER, Valérien ROBERT | *Françoise GONDE, Hélène GONCALVES*  
**CGT-FO** : Séraphin DONI, Magali GEMBLE | *Christophe ROUSSELOT, Sylvie DUBOIS*

### Représentants des employeurs

**CPME** : Fabienne THOUMYRE LE GUEN, Frédéric AMIOT | ---  
**MEDEF** : Jean-Luc LAMBLIN, Silvio GRIGNOLO | ---  
**U2P** : --- | ---

### Représentants des travailleurs indépendants

**CPME** : François REY | ---  
**U2P** : --- | ---  
**FNAE** : Sandra GOMEZ | *Michèle MATHAUT*

### Représentants des associations familiales

**UNAF** : Marie ROUGANE DE CHANTELOUP, Alexandre LAMBERT, Magalie VAN DER SLEEN, Aïssatou MILLARD  
*Pascal MONGIN-RAPPART, Dimitri VOILMY, Patricia CHOLLIER*

### Personnes qualifiées

Daniel PUIGMAL, Nadia RABAT, Véronique ESNAULT, Chantal BOUSQUIERE

### Représentants du personnel

**Collège employés** : Laurinda COUTO, Mustapha AFAKIR | *Carole LENOIR, Karina SERRANITO*  
**Collège cadres** : Frédérique DUBOIS | *Pauline CIRY*

Titulaires | *Suppléants*

# GOVERNANCE

## Les commissions

### La commission d'action sociale

La commission d'action sociale (CAS) accorde des aides à l'investissement et au fonctionnement aux collectivités, associations ou institutions intervenant dans les domaines de compétence d'action sociale de la Caf. Ses décisions sont prises dans le cadre de la réglementation nationale (plan crèche par exemple) et des dispositions locales d'application.

La CAS s'est réunie 4 fois, en 2025.



#### Montants attribués par la CAS

Subventions dans le cadre du plan crèche  
et du fonds de modernisation des EAJE  
1 394 122 €

Subventions et prêts à l'investissement  
des autres types de structures  
(fonds locaux)  
546 418 €

Prêts et subventions de fonctionnement  
834 258 €

### La commission des aides individuelles

La commission des aides individuelles (CAI) décide de l'attribution d'aides financières exceptionnelles aux familles qui rencontrent des difficultés ponctuelles (séparation, accident budgétaire, maladie, perte d'emploi, ...). Les dossiers sont élaborés avec le concours des travailleurs sociaux en contact avec les familles.

En 2025, la CAI s'est réunie 6 fois.



#### Montants attribués par la CAI

Offre de service : 113 989 €  
pour 91 aides accordées

Violences conjugales : 8 000 €  
pour 14 aides accordées





## La commission de recours amiable

Le recours amiable est une **contestation** émise par un allocataire contre un non-droit, ou le montant d'un droit ou contre une dette qui lui est notifiée.

Les **demandes de remises de dettes** sont, quant à elles, des recours gracieux dans lesquels la situation financière de l'allocataire est étudiée.

**1 415** demandes de remises de dettes ►► pour **1 047 786 €**



**1 180**  
accordées\*

►► pour **883 216 €**

**281**  
refusées

►► pour **164 570 €**



En 2025, la commission de recours amiable s'est réunie 12 fois et a analysé 195 contestations de droits des allocataires.

**1**  
accord

**194**  
rejets

*\*Dont 640 remises totales et 540 remises partielles*

# ANNEXES

## Les prestations légales

PRESTATION	NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES AU 31 DÉCEMBRE			MONTANT ANNUEL EN EUROS		
	2024	2025	Evolution %	2024	2025	Evolution %
<b>NAISSANCE – JEUNE ENFANT</b>	<b>6 903</b>	<b>7 554</b>	<b>+9,43%</b>	<b>48 803 167,24</b>	<b>48 578 760,17</b>	<b>-0,46%</b>
Prime naissance/adoption	2 060	1 493	-27,52%	2 189 352,39	2 315 312,36	+5,75%
Allocation de base	6 082	6 348	+4,20%	13 997 573,04	13 212 882,19	-5,61%
Prestation partagée d'éducation de l'enfant	647	903	+39,57%	2 657 604,20	2 666 644,24	+0,34%
Complément mode de garde	3 960	3 377	-14,72%	29 952 219,60	30 375 489,97	+1,41%
<b>PRESTATIONS D'ENTRETIEN</b>	<b>19 294</b>	<b>19 379</b>	<b>+0,44%</b>	<b>82 456 370,00</b>	<b>83 101 711,60</b>	<b>+0,78%</b>
Allocations familiales	19 195	18 865	-1,72%	59 829 477,00	60 095 266,08	+0,44%
Complément familial	4 041	4 003	-0,94%	12 006 807,00	12 343 697,80	+2,81%
Allocation de rentrée scolaire	14 003	15 648	+11,75%	10 620 086,00	10 662 747,72	+0,40%
<b>LOGEMENT</b>	<b>28 372</b>	<b>27 541</b>	<b>-2,93%</b>	<b>75 895 053,00</b>	<b>77 719 479,83</b>	<b>+2,40%</b>
Allocation de logement familiale	3 414	3 657	+7,12%	13 366 502,00	12 764 655,13	-4,50%
Allocation de logement sociale	8 952	9 061	+1,22%	20 852 729,00	20 816 789,07	-0,17%
Aide personnalisée au logement	16 228	15 053	-7,24%	41 655 196,00	44 129 741,96	+5,94%
<b>HANDICAP</b>	<b>7 929</b>	<b>8 927</b>	<b>+12,59%</b>	<b>74 449 533,00</b>	<b>80 569 774,20</b>	<b>+8,22%</b>
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	1 867	1 970	+5,52%	7 442 783,00	8 498 324,59	+14,18%
Allocation journalière de présence parentale	40	74	+85,00%	727 723,00	756 509,48	+3,96%
Complément AJPP	10	21	+110,00%	21 136,00	21 452,63	+1,50%
Allocation adulte handicapé	6 585	6 714	+1,96%	64 401 956,00	69 476 768,55	+7,88%
Complément AAH	1 361	1 180	-13,30%	1 855 935,00	1 816 718,95	-2,11%
<b>PRECARITE</b>	<b>27 134</b>	<b>31 125</b>	<b>+14,71%</b>	<b>127 409 648,00</b>	<b>132 008 494,71</b>	<b>+3,61%</b>
Allocation de soutien familial	5 098	5 156	+1,14%	18 271 966,00	19 116 086,62	+4,62%
Revenu de solidarité active – socle et jeune	8 640	8 884	+2,82%	58 721 912,00	60 871 286,15	+3,66%
Prime d'activité	22 147	23 309	+5,25%	50 181 562,00	51 811 860,74	+3,25%
Allocation forfaitaire en cas de décès d'un enfant	46	32	-30,43%	95 684,00	69 815,67	-27,04%
Aide aux victimes de violences conjugales (depuis décembre 2023)	178	139	-21,02%	145 586,00	142 767,53	-1,94%
<b>TOTAL</b>	<b>57 569</b>	<b>60 670</b>	<b>+5,39%</b>	<b>409 014 333,52</b>	<b>421 987 195,36</b>	<b>+3,17%</b>

Le nombre total d'allocataires n'est pas la somme des différentes rubriques, un même allocataire pouvant percevoir plusieurs prestations.

## Les aides d'action sociale

FONCTION	MONTANT ANNUEL EN EUROS		Evolution %
	2024	2025	
<b>NAISSANCE – PETITE ENFANCE</b>			
Crèche, halte-garderie			
Multi-accueil			
Relais petite enfance			
Fonction globale accueil	17 678 236	15 505 217	-12,29%
<b>TEMPS LIBRE DES ENFANTS ET DES JEUNES</b>			
Accueil de loisirs sans hébergement			
Colonie et camp de vacances			
Autres loisirs de proximité			
Fonction globale temps libre	6 619 478	6 751 645	+2,00%
Foyer de jeunes travailleurs			
<b>ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES</b>			
Service social institutionnel			
Techniciennes de l'intervention sociale et familiale et auxiliaires de vie sociale	584 525	522 226	-10,66%
Aides financières aux familles			
<b>ANIMATION ET VIE SOCIALE</b>			
Centres sociaux			
Autres équipements de voisinage			
Soutien aux associations familiales	1 369 138	1 566 068	+14,38%
<b>LOGEMENT ET HABITAT</b>			
Aides à l'amélioration de l'habitat			
Aides à l'équipement ménager et mobilier			
Fonds de solidarité logement	226 848	323 069	+42,42%
Information et conseils aux familles			
<b>PARENTALITÉ</b>			
Temps libre des familles			
Médiation familiale			
Espace rencontre			
REAAP, CLAS, LAEP	837 521	688 078	-17,84%
<b>DIVERS</b>			
	41 228	25 005	-39,35%
<b>TOTAL</b>	<b>27 356 974</b>	<b>25 381 308</b>	<b>-7,22%</b>



**Rapport d'activité 2025 de la Caf de l'Aube**

Directeur de la publication : Olivier SUZANNE

Conception & graphisme : Benjamin MORELLE

Service Communication de la Caf de l'Aube

Crédits photos : CNAF - Caf de l'Aube - Freepik - Adobe stock

Date de parution : juin 2026

**Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube**

32 rue Coulommière 10000 TROYES